

Publication des demandes d'autorisation d'exploiter

DECRET n° 2007/865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural :

Article R.331-4 : " Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence (*), le service chargé de l'instruction fait procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande ou, par voie télématique, sur le site de la Préfecture chargée de l'instruction. Cette publicité porte sur la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Elle précise la date de l'enregistrement de la demande."

(*) Unité de référence = 50 hectares sur le département de Haute-Loire, sauf 63 hectares sur la zone du massif du Mézenc

ATTENTION ! Vous avez la possibilité de déposer une demande à la D.D.T. dans un délai de 3 mois à compter de la date d'accusé de réception mentionnée dans le tableau ci-dessous

Publication du 10 février 2014

	Exploitant antérieur	Commune de l'exploitant antérieur	Superficie de l'exploitation cédée	communes					
	BOUDON Geneviève	ST JUST PRES BRIOUDE	26 ha 46	ST JUST PRES BRIOUDE					
	CERES Roland	SAUGUES	33 ha 53	SAUGUES					
	CHAPELON Jean-Claude	ST DIDIER EN VELAY	42 ha 98	ST DIDIER EN VELAY					
	DELPOUX Jacky	SAUGUES	49 ha 56	VAZEILLE PRES SAUGUES, MONISTROL D'ALLIER et SAUGUES					
	PELARDY Marguerite	LAVAL / DOULON	28 ha 81	LAVAL / DOULON					
	PELISSIER Jean-Marc	LE PERTUIS	57 ha 77	LE PERTUIS, ROSIERES, ST HOSTIEN, ST JULIEN DU PINET et YSSINGEAUX					

Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires contacter la D.D.T.

DDT de la Haute-Loire - 13 rue des Moulins - CS 60350 43009 - Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 97 68 - Fax 04 71 09 97 81 - Courriel : ddt43@agriculture.gouv.fr